

# Conseil communal de Moudon

---

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DE LA DOUANE - Covid 19

Mardi 8 décembre 2020 à 20H00

---

**Présidence** : Christophe Gertsch, Président

Le Président ouvre la 20<sup>ème</sup> séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et 2<sup>ème</sup> de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

Pour le bon déroulement de ce Conseil, le Président informe que plusieurs micros sont délivrés dans la salle. Un micro est à disposition uniquement pour la Municipalité et deux micros, soit 1 par rangée, pour les membres du Conseil. Ces derniers auront pu constater que les 4 scrutateurs sont présents sur la scène afin de faciliter le décompte des mains levées lors des votes.

Le Président donne la parole à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

La Municipalité est au complet pour cette séance du Conseil.

**36 membres du Conseil** répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Cédric Althaus
- Sevdije Avdyli
- Afaf Ben Ali
- Charles Charvet
- Lionel Combremont
- Sophie Demierre
- Anita Ehrlér
- Daniel Goy
- Merve Gün
- Jakup Isufi
- Michel Lohner
- Nicolas Martin
- Miguel Pittet
- Eléonore Ramer
- Pierre-Alain Richard

## Conseil communal de Moudon

---

Le Président prie l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Philippe Jan, Président du Conseil en 1984 et Municipal de 2002 à 2016.

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 29 septembre 2020.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.**

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour :

### **1. Assermentations**

- Mme Carine STEINER (EM) en remplacement de M. Daniel GOY,
- Mme Francine PICHONNAT (EM) en remplacement de M. Charles CHARVET,
- M. Jean-Jacques GACOND (EM) en remplacement de M. Miguel PITTET,
- Mme Cécile MURISSET (PS-Les Vert-e-s) en remplacement de M. Nazmi AHMETTI,
- M. Jean-Luc CRESSIER (PS-Les Vert-e-s) en remplacement de M. Pierrick MÜLLER,
- M. Loïc BONNY (PS-Les Vert-e-s) en remplacement de M. Mattia Campagna.

### **2. Nominations**

- a) M. Alain NAJAR (EM) à la commission de gestion et finances, en remplacement de M. Daniel GOY,
- b) Mme Céline OMBELLI (EM) à la commission de recours en matière d'impôts, en remplacement de M. Charles CHARVET, ainsi que Monsieur
- c) Mme Céline OMBELLI (EM) à la délégation pour l'EMS Oasis, en remplacement de M. Charles CHARVET,
- d) Conseil intercommunal de l'Épuration Moyenne Broye (EMB), trois membres.

### **3. Communications**

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité, dont :
  - No 41/20, Bouclément du préavis No 27/18 - Demande d'un crédit de CHF 60'000.- pour l'achat de containers à verre et l'aménagement de places de récolte des déchets,
  - No 42/20, Bouclément du préavis No 50/19 - Demande d'un crédit de CHF 52'500.- pour la rénovation de la tour d'horloge en tavillons du Château de Rochefort, parcelle 256,
  - No 43/20, Bouclément du préavis No 14/17 - Demande d'un crédit de CHF 34'900.- pour la création d'une aire de musculation extérieure (installations Streetworkout) au Champ-du-Gour,

## Conseil communal de Moudon

---

- No 44/20, boucllement du préavis No 31/07 - Demande d'un crédit de CHF 253'000.- pour l'équipement eau potable, gaz et eaux usées « Terreaux-Plaisance »,
- No 45/20, Réponse à l'interpellation du conseiller communal Charles CHARVET « Associations d'enseignement du français à Moudon ».

### 4. Rapports des commissions

- a) Préavis No 57/20, Demande de crédit de CHF 67'654.65 pour le remplacement d'une pompe à la station de pompage à la nappe phréatique de Plan-Dessous,
- b) Préavis No 61/20, Budget 2021,
- c) Préavis No 62/20, Demande d'un crédit de CHF 250'000.- pour le remplacement de fenêtres au collège de l'ancienne Ochette.

### 5. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 1. Assermentation

Le Président invite les personnes suivantes à venir devant l'assemblée pour prêter serment :

- Madame Carine Steiner (EM)
- Madame Francine Pichonnat (EM)
- Monsieur Jean-Jacques Gacond (EM)
- Madame Cécile Muriset (PS-Les Vert-e-s)
- Monsieur Jean-Luc Cressier (PS-Les Vert-e-s)
- Monsieur Loïc Bonny (PS-Les Verts-e-s)

L'assemblée est invitée à se lever.

Le Président donne lecture du serment et félicite les nouveaux membres du Conseil pour leur engagement envers la commune de Moudon. Le Président leur remet le Règlement communal ainsi qu'une rose. Les nouvelles conseillères et nouveaux conseillers sont vivement applaudis.

Suite à l'assermentation, 42 conseillers sont donc présents.

### 2. Nominations

- a) Monsieur Alain Najar (EM) à la commission de gestion et finances, en remplacement de Monsieur Daniel Goy,
- b) Madame Céline Ombelli (EM) à la commission de recours en matière d'impôts, en remplacement de Monsieur Charles Charvet, et Monsieur Alain Najar en remplacement de Monsieur Daniel Goy
- c) Madame Céline Ombelli (EM) à la délégation pour l'EMS Oasis, en remplacement de Monsieur Charles Charvet,

## Conseil communal de Moudon

---

- d) Messieurs Daniel Perret-Gentil (PS), Kurt Lehmann (EM) et Willy Blaser (PLR) sont nommés par acclamations au Conseil intercommunal de l'Épuration Moyenne Broye.

Le PLR présentera un(e) membre pour la commission de l'AIMSLE en remplacement de Monsieur Serge Demierre au prochain Conseil.

### 3. Communications

#### a) du Bureau

Le bureau s'est réuni le dimanche 29 novembre dernier pour le dépouillement des votations fédérales. Le Président remercie le bureau pour son travail effectué lors de ce dimanche de votation.

Le bureau a reçu les démissions de Messieurs Miguel Pittet, Charles Charvet et Daniel Goy. Le Président donne lecture des courriers reçus à cet effet.

Le bureau s'est réuni le 27 octobre et a commencé à examiner la demande de Monsieur Lohner et consorts concernant l'adaptation des indemnités des diverses commissions. Pour information, le bureau devrait être à même de soumettre au conseil une proposition de barèmes de ces indemnités avant la fin de cette législature ; normalement au prochain Conseil. (RC Art. 29 Indemnités) :

*1 Sur proposition de la Municipalité, le Conseil communal fixe les indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité.*

*2 Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.*

*3 Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature.)*

#### b) de la Municipalité

**Communication No 41/20 : Préavis No 27/18 - Demande d'un crédit de CHF 60'000.- pour l'achat de containers à verre et l'aménagement de places de récolte de déchets**

La Municipale Véronique Diserens informe que ce préavis est bouclé et un solde disponible du préavis de CHF 1'805.95 est relevé.

**Communication No 42/20 : Préavis No 50/19 - Demande d'un crédit de CHF 52'500.- pour la rénovation de la tour d'horloge en tavillons du Château de Rochefort, parcelle 256**

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que ce préavis est bouclé et un solde disponible du préavis de CHF 8'835.15 est relevé.

## Conseil communal de Moudon

---

### **Communication No 43/20: Préavis No 14/17 - Demande d'un crédit de CHF 34'900.- pour la création d'une aire de musculation extérieure (installations Streetworkout) au Champ-du-Gour**

Le Municipal Olivier Duvoisin informe que les travaux sont terminés. Un dépassement du crédit accordé de CHF 97.55 est constaté. Le Municipal remercie l'assemblée de bien vouloir accepter ce dépassement.

Au vote, la communication est acceptée à l'unanimité

### **Communication No 44/20: Demande d'un crédit de CHF 253'000.- pour l'équipement eau potable, gaz et eaux usées « Terreaux-Plaisance »**

Le Municipal Serge Demierre donne lecture de la communication. Un dépassement du crédit accordé de CHF 78'138.70 est relevé.

Le chantier a notamment connu des imprévus concernant l'éclairage public et des modifications dues à la configuration du terrain expliquent le dépassement du crédit accordé.

Le Municipal remercie l'assemblée de bien vouloir accepter ce dépassement.

Au vote, la communication est acceptée par 40 voix et 2 abstentions

### **Communication No 45/20: Réponse à l'interpellation du conseiller communal Charles CHARVET « Associations d'enseignement du français à Moudon »**

Le Municipal Lucas Contomanolis donne lecture de la communication.

Le Président ouvre la discussion sur cette communication.

Monsieur André Zimmermann, au nom de Monsieur Charles Charvet, remercie la Municipalité pour sa réponse qui montre en effet la difficulté de rassembler deux associations pour l'instant. Il souhaite apporter quelques compléments, soit :

- « Français en jeu » est financé non seulement par la DGSE mais également et principalement par le bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme.
- « Français en jeu » ne distribue pas de certificat reconnu officiellement mais seules des attestations sont délivrées et n'ont pas de valeurs égales.
- Aucun formateur n'est engagé dans le cadre d'un programme pour réinsertion.
- Certains cours sont donnés par des salariés et la direction, le secrétariat est assuré par des salariés. Les formateurs n'ont donc pas de tâches administratives.

Une question se pose quant au financement de « Parlons français ». Cette association paie-t-elle un loyer sachant que « Français en jeu » est locataire d'un privé et a donc une

## Conseil communal de Moudon

---

charge locative importante ? Dès lors, le soutien de la commune pour deux associations est-il comparable ? Il serait souhaitable d'éclaircir ce point.

Le Municipal Lucas Contomanolis demande à Monsieur Zimmermann si les renseignements dans la réponse municipale suffisent ou si Monsieur Charvet souhaite une extension des éléments apportés ? Le Municipal Contomanolis précise que les renseignements qu'il a donnés ont été pris directement auprès de la direction des deux associations.

Concernant la location que paie « Français en jeu » de CHF 15'000.- représente le 30% que la commune doit donner pour que cette association puisse bénéficier des subventions cantonales. Le Municipal Lucas Contomanolis précise que les deux associations sont locataires d'un privé et que la commune de Moudon n'encaisse pas de location supplémentaire.

Monsieur René Meillard remarque que si les deux associations ont finalement la même importance pourquoi avoir une différence sur le cautionnement ?

Le Municipal Lucas Contomanolis relève que « Français en jeu » a plus de cours car ceux-ci sont orientés davantage sur les enfants de familles migrantes. Ces cours sensibilisent les parents aux réalités scolaires. De ce fait, l'association « Français en jeu » reçoit plus de subvention que « Parlons français ».

### **Communication No 46/20 : Crues sur le ruisseau de l'Orjalet**

La Municipale Véronique Diserens donne lecture de la communication. Divers débordements et de gros dégâts ont engendrés des frais de remises en état importants. Des épisodes climatiques violents seront vraisemblablement plus fréquents à l'avenir et le seul entretien régulier du petit dépotoir en amont des caves Fromco ne suffira pas à se prémunir des dégâts futurs. Une démarche a été entreprise auprès d'un mandataire spécialisé en gestion des risques et dangers naturels liés à l'eau. Une offre de CHF 14'315.- a été acceptée et devrait déboucher sur un projet de sécurisation du site avec une demande de crédit qui fera l'objet d'un préavis municipal prochainement au Conseil communal.

### **Communications orales :**

- Le Municipal Olivier Duvoisin annonce qu'en raison de la crise sanitaire, la Municipalité a renoncé avec regret à tirer le traditionnel feu d'artifices du Nouvel-An et de supprimer également le verre de l'amitié serve à cette occasion.
- Le Municipal Olivier Duvoisin informe qu'avec les multiples incertitudes liées à la crise sanitaire actuelle, la Municipalité a décidé de ne pas aménager la patinoire mobile pour la saison 2020-2021. La Municipalité regrette que cette animation hivernale ne puisse être mise sur pied mais la raison l'emporte.

## Conseil communal de Moudon

---

- Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que des travaux ont dû avoir lieu concernant le chauffage de l'église Saint-Etienne pour un montant de CHF 32'763.-. En effet, le technicien de l'entreprise ELCO avertit de la fin de vie de la chaudière à gaz après 18 ans de fonctionnement et la chaudière a été changée en urgence début décembre. Un autre imprévu vient s'ajouter avec la cheminée de l'Eglise, non conforme, qui menace de tomber. Un devis pour CHF 8'850.- est prévu pour ces travaux qui seront réalisés début 2021.

La parole n'est plus demandée par la Municipalité et la discussion est close.

### 4. Rapports des commissions

#### ***a) Préavis No 57/20 : Demande de crédit de CHF 67'654.65 pour le remplacement d'une pompe à la station de pompage à la nappe phréatique de Plan-Dessous***

Monsieur Kurt Lehmann, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Colin Faqi, rapporteur de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose également d'accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions municipales.

- 1. prend acte que la Municipalité a déjà exécuté en urgence les travaux de remplacement d'une pompe à la station de pompage à la nappe phréatique de Plan-dessous,***
- 2. accorde à cet effet un crédit global et maximum de CHF 67'654.65 TTC, dont à déduire toute subvention éventuelle,***
- 3. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée en charge dans le compte d'exploitation 2020,***
- 4. prend acte que cette dépense extraordinaire sera compensée, par reprise sur le fonds de réserve du service des eaux,***
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de CHF 67'654.65 aux meilleures conditions du marché du moment.***

**Le préavis No 57/20 est accepté à l'unanimité**

### **b) Préavis No 61/20 : Budget 2021**

Le Président Christophe Gertsch donne la parole à Monsieur Simon Benjamin, rapporteur de la COGEFIN, pour la lecture de l'introduction du rapport de commission. Puis chaque dicastère sera passé en revue et les réponses aux différentes questions seront apportées. Les éventuels amendements seront votés à la fin de chaque chapitre pour se prononcer en toute fin sur l'adoption du budget amendé ou non.

Par un lever de mains unanime, cette manière de faire est acceptée par les membres du Conseil.

#### **• Administration générale**

- Compte 150.3653.09 - Fondation du Poyet  
Monsieur René Meillard s'étonne qu'il n'y ait aucun montant inscrit au budget.

Le Municipal Serge Demierre répond qu'en raison du Covid-19, il n'y aura aucune activité et de ce fait pas de montant budgétisé.

Le Municipal Olivier Duvoisin relève au compte 150.3653.16 les CHF 4'100.- pour « Fondation du Poyet - location » et que dans les comptes 2019 et il avait été clairement dit que le poste 09 ne devait plus apparaître.

- Monsieur René Meillard demande si la commune de Moudon soutient le cirque Helvetia car il n'a rien vu dans le budget à cet effet ?

Le Municipal Olivier Duvoisin lui répond que la commune de Moudon soutient le cirque Helvetia depuis de nombreuses années par la mise à disposition du terrain de la place d'Armes de septembre jusqu'à mars et offre certaines prestations des services communaux qui est un fort soutien matériel et sous forme de dons de temps à autre au niveau financier.

- Monsieur René Meillard demande si la commune de Moudon a prévu une action sous forme de bons pour soutenir les restaurants ?

Le Municipal Serge Demierre répond que la Municipalité pourra discuter en séance de reconduire une action de soutien comme cela avait été voté avant COVID2019 lors d'un Conseil communal.

- Compte 180.3517.00 - Participation déficit bassin de transport Broye  
Monsieur Etienne Habegger remarque une nette diminution du compte de charges, comment s'explique-t-elle ?

Le Municipal Serge Demierre répond que cette année il y a eu moins d'investissement et une diminution des quotes-parts.

## Conseil communal de Moudon

---

- Madame Caroline Stevens relève certaines subventions octroyées au niveau de divers clubs sportifs et s'interroge notamment sur la subvention individuelle concernant Monsieur Cédric Althaus.

Le Municipal Serge Demierre précise que cette subvention individuelle est octroyée à Monsieur Althaus depuis plusieurs années qui pratique des courses professionnelles sur des circuits tels que Monte-Carlo et le rallye international du Valais entre autres. En contre-partie le nom de la ville de Moudon est inscrit sur le véhicule et c'est aussi important de soutenir un professionnel.

Madame Caroline Stevens demande, de façon plus générale, comment bénéficier d'une subvention ?

Le Municipal Olivier Duvoisin lui répond qu'il n'y a aucun critère. Les sociétés locales doivent automatiquement chaque année demander des subsides qui seront comptabilisés dans le budget. La Municipalité octroie également des aides qui sont inscrits au compte 170.3659.00 - Dons, aides et subventions casuels, donc cas par cas. Si des demandes sont faites par exemple pour un sportif méritant parce qu'il a fait un exploit, la Municipalité peut faire un don par rapport à son exploit mais il n'y a pas de politique d'attribution pour les sports dans les subsides à ce jour.

Madame Stevens estime qu'il y a quand même un manque de transparence.

Le Municipal Serge Demierre répond que les demandes sont faites chaque année et budgétisées, et cela en toute transparence. Les critères plaisent ou non.

- Madame Sandrine Bosse-Buchanan remarque une disproportion assez grande entre les sociétés qui occupent plusieurs dizaines voire centaines d'enfants dans la commune, et qu'un montant de CHF 2'500.- soit alloué pour une seule personne.
- Messieurs Alain Najar et Kurt Lehmann demandent à la Municipalité de tenir un cahier des charges clair et précis à remettre aux diverses sociétés pour l'obtention de subventions ou aides comme le fait la Municipalité d'Yverdon par exemple.

### • Finances

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

### • Domaines et bâtiments

- Compte 320.3901.00 - Imputation interne de personnel  
Monsieur Etienne Habegger remarque un montant de CHF 120'400.- au budget 2020. Il avait posé la question l'année passée pourquoi mettre un tel montant. La Municipale

## Conseil communal de Moudon

---

Michèle Pidoux, alors en charge de ce dicastère, lui avait répondu qu'il y avait encore quelques travaux qui concernaient les forêts et divers entretiens de chemins. D'autre part, le compte allait changer pour influencer la péréquation. Or, les règles ont changés, il n'y a plus de chemins à entretenir, où en est-on ?

Le Municipal Serge Demierre rassure qu'il y a encore des chemins à entretenir dans la commune mais effectivement, les imputations internes ont certainement été ventilées sur d'autres comptes.

- Compte 357.3122.00 - Achat et consommation de gaz

Monsieur André Zimmermann remarque que la caserne communale est de moins en moins utilisée mais les charges restent stables d'année en année. Est-ce nécessaire de chauffer autant ?

Le Municipal Serge Demierre répond que la Municipalité s'est basée, pour l'élaboration du budget, sur ce qui a été consommé l'année précédente. Les activités vont reprendre mais la Municipalité fait attention de ne pas surchauffer ou chauffer plus que nécessaire.

- Compte 357.3141.00 - Entretien du bâtiment

Monsieur René Meillard demande si un entretien spécifique a été prévu pour la caserne communale ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond qu'il s'agit effectivement d'un entretien spécifique avec le renouvellement des tables, des chaises et le ponçage du parquet de la salle.

- Compte 365 - Structure modulaire « Robinson »

Monsieur René Meillard voudrait savoir ce que ça concerne.

Le Municipal Felix Stürner lui répond qu'il s'agit de la structure de l'UAPE la Cabane qui se situe entre le bâtiment de la Charmille et le bâtiment de l'ancienne Ochette qui accueille aussi des salles de classes pour des devoirs surveillés.

- Monsieur René Meillard souhaiterait savoir, concernant le chauffage du collège du Fey, dont les frais sont couverts par l'AISMLE, si la Commune de Moudon dispose un compte à cet effet.

Le Municipal Felix Stürner répond que les frais sont entièrement pris en charge par l'AISMLE.

### • Travaux

La parole n'est pas demandée.

## Conseil communal de Moudon

---

### • Instruction publique et cultes

- Compte 521 - Accueil Parascolaire  
Monsieur René Meillard espère vivement un stop à cet endroit.

### • Police

- Compte 611.3011.00 - Traitements patrouilleurs scolaires  
Monsieur René Meillard demande si les frais sont partagés ou si ce n'est que Moudon qui est concerné ?

La Syndique Carole Pico lui répond que c'est Moudon qui a la charge de l'organisation, la formation et la comptabilité, mais c'est payé par l'AIMLE.

- Compte 631 - Inspectorat des denrées alimentaires  
Monsieur Etienne Habegger s'étonne qu'il ne figure aucun montant au budget.

La Syndique Carole Pico répond que tout a été repris par le Canton dès le 1<sup>er</sup> avril 2020.

### • Service social

- Compte 710.3625.01 - ARAJ Broye-Vully  
Monsieur René Meillard remarque une énorme augmentation de ce poste et souhaite que cela cesse.

### • Services industriels

- Compte 830.3909.01 - Imputation interne charges administratives  
Monsieur André Zimmermann relève qu'il y a une augmentation des charges administratives de CHF 40'000.- ce qui peut être compréhensible, mais ceci mis en regard de la diminution de vente de gaz d'un montant de CHF 300'000.-, est-ce juste ?

Le Municipal Serge Demierre répond que les imputations internes sont prises à la fin du rapport et c'est le moment où il faut être précis en coût réel notamment en ce qui concerne la facturation du coût réel du gaz. Il y a aujourd'hui un rééquilibrage car on sous estimait le coût réel du gaz qui était trop bas.

- Monsieur Etienne Habegger demande, s'il y a au niveau de la Municipalité, une réflexion quant à la pérennisation de ce service du gaz ?

Le Municipal Serge Demierre répond que la Municipalité réfléchit effectivement entre le chauffage à gaz, qui n'a pas un grand avenir, et le chauffage au bois à distance. Il faut tenir compte également des coûts de transition entre le gaz et le chauffage à distance au bois.

### • Compte d'exploitation par nature

## Conseil communal de Moudon

---

La parole n'est pas demandée.

### • Annexes

- Monsieur Etienne Habegger relève qu'on a une caserne communale, entre autres, qui coûte cher à nos finances et demande s'il est encore opportun d'acheter le bâtiment du Grand Air, avec un coût tout de même de CHF 1,8 millions sur 5 ans, comme le souhaite la Municipalité.

La Syndique Carole Pico affirme que la Municipalité envisage l'achat du bâtiment du Grand Air pour plusieurs raisons. La pérennisation du musée Eugène-Burnand qui doit rester à Moudon, est non seulement le vœu de la Municipalité mais également de la population, on ne peut pas le laisser partir. Il n'y a pas d'autres endroits dans notre ville où installer ce musée et la seule solution est d'acheter ce bâtiment mais évidemment, ça a un coût. Il faut savoir qu'il y a 12'000 m<sup>2</sup> autour de cette bâtisse et bien que ce n'est pas simple, il faudra faire un plan de quartier, passer à une autre affectation pour cette zone et ça prendra du temps. La Municipalité réfléchit aux prérogatives de cet achat et se penche dans la réflexion d'éventuellement trouver un partenariat mais rien n'est encore fait on n'en est qu'au début. La Municipalité ne va pas acheter ce bâtiment sans qu'il y ait de retour financier.

- Monsieur Etienne Habegger estime que de toute façon il faudra bien trouver une solution pour rentabiliser ce bâtiment.

La Syndique Carole Pico informe que pour l'instant on le loue, on l'utilise et chaque chose en son temps pour le moment.

### • Tableau des investissements

- Monsieur André Zimmermann revient sur le tableau des investissements. En lisant le rapport de la COGEFIN qui relève que la capacité d'autofinancement actuelle de Moudon est de CHF 630'000.- et que le tableau des investissements présente des chiffres de plusieurs millions, on a quand même une inadéquation entre les possibilités du ménage communal et le vœu de la Municipalité. Mais ne faudrait-il pas changer le libellé et mettre en avant la réalité des faits en plaçant les priorisations selon les possibilités du ménage communal? Monsieur Zimmermann a de la peine à comprendre l'utilité de ce tableau des investissements.

Le Municipal Serge Demierre répond que, s'il est d'accord avec Monsieur Zimmermann, la difficulté dans la finance est d'avoir une vision et de se projeter dans les projets futurs mais ce n'est qu'une intention projective.

- Monsieur Alain Najar propose de faire un tableau en mettant les priorisations en couleurs selon urgence ou non.

## Conseil communal de Moudon

---

Le Municipal Serge Demierre peut tout à fait comprendre cette manière de faire qui, en mettant des couleurs, obligerait aussi à prioriser les projets. Il réfléchira mais se dit prêt à adhérer à cette idée.

La parole n'est plus demandée et le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du budget 2021.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust fait la remarque que l'examen du budget est assez fastidieux par le fait que sa structure est organisée par dicastère. Pour faciliter la lecture, ne serait-il pas possible de faire le rapport dans le même ordre que le budget ?

Monsieur Simon Benjamin répond qu'effectivement c'est une suggestion que la COGEFIN peut étudier.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La parole est donnée à Monsieur Simon Benjamin qui remercie ses collègues ainsi que la Municipalité pour la bonne collaboration et d'avoir répondu aux questions de la COGEFIN. Puis, Monsieur Benjamin donne lecture de la conclusion. A l'unanimité de ses membres, la COGEFIN prie les membres du Conseil d'accepter les conclusions municipales.

Le Président du Conseil passe au vote de l'ensemble des conclusions du budget 2021.

- ***adopte tel que présenté le budget 2021 de la Commune de Moudon présentant un excédent de charges de CHF 309'762.50***
- ***prend acte du plan des investissements pour la période 2021-2025.***

**Le préavis No 61/20, Budget 2021 est accepté par 40 voix et 2 abstentions**

Le Président remercie la COGEFIN pour tout le travail accompli.

- c) ***Préavis No 62/20: Demande d'un crédit de CHF 250'000.- pour le remplacement de fenêtres au collège de l'ancienne Ochette***

Madame Sandrine Bosse-Buchanan, nommée rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Madame Sylvia Widmer, rapporteur de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose également d'accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

## Conseil communal de Moudon

---

Madame Monique Tombez relève que changer des fenêtres d'un tel bâtiment c'est aussi améliorer l'isolation. Or, est-ce qu'il y a des subventions à cet effet ?

Le Municipal Felix Stürner informe que toutes les demandes de subventions possibles ont été faites mais le Canton n'est plus très généreux. Il espère toutefois obtenir quelque chose des monuments historiques.

Monsieur Etienne Habegger demande si les fenêtres sont d'origine ou ont-elles déjà été changées une fois ? Si elles sont d'origine, il faut espérer que les nouvelles fenêtres durent aussi longtemps.

Le Municipal Felix Stürner informe que le bâtiment date de 1905 et doute que ces fenêtres soient d'origine.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust remarque qu'on ne parle pas de l'AIMLE dans le préavis, est-ce que la Commune de Moudon est propriétaire de ce bâtiment ?

Le Municipal Felix Stürner répond par l'affirmative.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions municipales.

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre des travaux de remplacement de fenêtres au collège de l'ancienne Ochette,**
- 2. accorde à cet effet un crédit global et maximum de CHF 250'000.- TTC, dont à déduire toute subvention éventuelle,**
- 3. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que cet investissement pourra être amorti, tout ou partie, par reprise sur le fonds de réserve pour entretien des bâtiments scolaires. Le solde éventuel devant être amorti en 10 ans maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie des CHF 67'654.65 aux meilleures conditions du marché du moment.**

Le préavis No 62/20 est accepté à l'unanimité

### 5. Propositions individuelles

### **Motion Michaël Voruz et consorts :**

#### **« Pour un retour du logo des armoiries historiques de Moudon »**

*« Durant cette législature un nouveau logo (un M rouge) a été mis en place par la Municipalité.*

*Ce logo a beaucoup surpris bon nombre de conseillers ainsi que la population qui ne s'identifient pas à celui-ci.*

*Ainsi je demande à la Municipalité de revenir sur le logo historique de Moudon avec ses armoiries. Ceci afin que la population retrouve le symbole identitaire de notre ville.*

*Ce symbole est l'histoire de Moudon et de ses habitants et il relate l'importance qu'a eu notre ville. C'est auprès de ce symbole que nous habitants de Moudon, nous nous identifions depuis des siècles. »*

Par 19 voix, 13 avis contraires et 9 abstentions, la motion est remise à la Municipalité

Monsieur Michaël Voruz remercie l'assemblée pour son soutien.

### **Motion PS/Les Vert-e-s déposé par Madame Sandrine Bosse-Buchanan Heures d'ouverture des commerces à la veille des jours fériés**

*« L'affichage des heures d'ouverture des deux géants orange de l'alimentation a attiré l'attention d'un certain nombre de collègues au sein de notre groupe politique. En effet, les heures d'ouvertures affichées pour le 24 décembre ainsi que le 31 décembre sont de 18h ou 19h. La fermeture ne signifie en outre pas la fin du travail pour les employé-e-s qui doivent rester plus longtemps pour ranger et fermer le magasin. Comment pouvoir retrouver sa famille et préparer le réveillon de Noël dans ces conditions ?*

*Jusqu'alors, ces commerces fermaient à 17h (comme le samedi, veille d'un jour férié) et les employé-e-s pouvaient rejoindre leurs proches dans un délai acceptable, sans que cela ne pose de problème insurmontable aux acheteuses et acheteurs pour effectuer leurs achats de Noël. Ce n'est donc en aucun cas un service rendu aux consommatrices et consommateurs que d'étendre les horaires d'ouverture. A titre de comparaison, les commerces dits locaux (et même l'enseigne Lidl !) fermeront au plus tard à 17h.*

*Les deux commerces dont il est question ont pu rester ouverts depuis le début de la pandémie et n'ont pas eu à souffrir de la crise au même titre que bien des commerçant-e-s plus modestes. Une fermeture anticipée de deux heures ne portera donc aucunement préjudice à leurs bénéfices.*

*Le règlement communal concernant les ouvertures et les fermetures des magasins prend en compte, dans le chapitre II, section 1, chapitre 5, les horaires réguliers. Le samedi, les magasins doivent fermer au plus tard à 17h, mais rien n'est mentionné pour les veilles de jours fériés.*

*Nous demandons donc à la Municipalité que le règlement communal concernant les ouvertures et les fermetures des magasins soit modifié ainsi, afin d'éviter à nouveau que ce genre de situation ne vienne compliquer les heures de fermeture des magasins :*

*a. à 17h00 le samedi ainsi que les veilles de jours fériés*

*Nous remercions la Municipalité de l'attention qu'elle portera à cette motion. »*

Par 29 voix, 1 avis contraire et 12 abstentions, la motion est renvoyée à la Municipalité

Madame Sandrine Bosse-Buchanan remercie l'assemblée.

### Questions du groupe PS/Les Vert-e-s concernant le Chlorothalonil, par la voix de Monsieur Simon Benjamin

*« Nous avons pris note que les eaux de Moudon contiennent, en plus de tous les résidus de produits phytosanitaires, d'engrais, de médicaments, d'hormones et éventuellement de rejets industriels, des métabolites de chlorothalonil.*

*On nous dit que l'eau est potable et sans danger, car les métabolites de chlorothalonil sont présents à des concentrations inférieures à celle fixée par l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux.*

*Nous voulons bien vous croire, Mesdames et Messieurs les chimistes cantonaux et fédéraux qui ont fixé ces limites de concentration. Toutefois, nous souhaitons savoir ce que l'on peut dire lorsque ce n'est pas un produit, mais une multitude qui se retrouvent dans notre eau potable. En effet, pris dans leur ensemble, ce mélange de produits, communément appelé cocktail, doit probablement dépasser la concentration limite. Nos questions sont :*

- 1. L'eau de Moudon ainsi que celle de toute la Suisse est-elle réellement potable ?*
- 2. Nous souhaitons savoir ce que nous, en tant qu'individus, pouvons faire pour débarrasser cette eau de ces résidus au lieu d'aller au supermarché acheter de l'eau en bouteilles ? Peut-on la cuire, la filtrer, la distiller ou la nettoyer par une autre méthode ?*
- 3. Qu'est-ce que les autorités peuvent faire pour résoudre ce problème ? Je sais que plusieurs députés ou parlementaires font déjà tout leur possible pour faire changer les choses.*
- 4. Qu'est-ce que les milieux concernés (agriculture, maraîchage, autres cultures intensives, jardinier, etc.) peuvent faire pour diminuer et même supprimer l'utilisation de ces produits ?*

*Nous remercions la Municipalité de l'attention qu'elle portera à ces questions. »*

Monsieur Willy Blaser informe que beaucoup de monde se pose la question quant à l'avenir de l'Auberge de la Douane, que fait la Municipalité ? Dans le tableau des investissements du budget 2021, on s'aperçoit que le montant de départ prévu de CHF 900'000.- passe à CHF 2,8 millions. Actuellement on n'a pas encore de préavis qui est passé par le Conseil communal et on ne sait pas si la commission qui a été nommée pour l'étude de ce projet de rénovation a déjà siégé. Est-ce que la Municipalité a mis ce projet en veilleuse ? Est-ce qu'on peut se permettre de mettre CHF 2, 8 millions dans ce bâtiment de la Douane ? Est-ce qu'un avancement du projet va avoir lieu en 2021 ou si rien ne va se passer vu que cette année rien a été traité sur ce sujet ? La Douane est fermée depuis beaucoup de mois et plus on attend plus ce sera difficile de rouvrir cet établissement pour un futur tenancier.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que la commission a travaillé sur un avant-projet l'année passée en collaboration avec un bureau d'architectes jusqu'au mois de mars 2020. Suite à quoi la Municipalité a continué de travailler avec le bureau d'architectes pour affiner la note financière concernant ce projet de transformation. Effectivement, on se trouve devant ce montant important et de nouvelles questions se posent sur sa réalisation. Le constat est que le projet n'a pas pu se faire comme estimé par le bureau mandataire Gastro-Consult à hauteur de CHF 900'000.- car cela concernait uniquement la rénovation du rez-de-chaussée soit le restaurant, la cuisine et la salle de restauration. On s'est vite rendu compte qu'il y avait d'autres choses à prendre en compte dans ce projet comme l'offre hôtelière à l'étage, puis repousser l'appartement du tenancier dans les combles et,

dans ce cas isoler la toiture, s'ajoute qu'un bâtiment public à deux étages doit être pourvu d'un ascenseur, etc. Le mobilier intérieur ainsi que l'offre d'aménagement des chambres, du restaurant et l'aménagement de la terrasse n'avaient pas encore été chiffrés. A ce jour, ce projet a pris donc du volume et il nécessite de tenir une gestion des risques. D'autres communes ont fait quelques mauvaises expériences et il faut probablement s'entourer de plus de professionnels. Aujourd'hui, aucun calendrier ferme n'est avancé, il y a encore du travail à faire, notamment étudier plusieurs variantes possibles et des questions restent encore ouvertes.

### **Motion Daniel Perret-Gentil Destinée de l'Auberge de la Douane**

*« C'est le silence déconcertant au sujet de l'avenir de l'Auberge de la Douane qui me contraint d'intervenir aujourd'hui par voie de motion.*

*En effet, depuis un an, aucune information ne nous a été fournie par la Municipalité. C'est en lisant la presse locale et régionale que j'ai pu trouver quelques menues indications à ce sujet. Pourtant, il est question d'un établissement d'importance, faisant partie d'une salle qui représente le coeur de notre ville.*

*C'est pendant la deuxième partie de 2019 que la Municipalité a été mise au courant de la fin du bail de l'Auberge pour fin décembre 2019. C'est avant l'apparition de COVID. Donc l'apparition de cette maladie, en mars 2020, ne doit pas être utilisée comme excuse pour des éventuels retards.*

*Je demande à la Municipalité de dresser un rapport pour indiquer :*

- Quelles sont les options retenues pour l'exploitation de l'Auberge de la Douane ?*
- Détailler les opérations réalisées à ce jour*
- Quand un préavis sera présenté au Conseil communal ?*
- A quelle date envisagez-vous la fin des travaux ?*
- Est-il suffisamment pris en considération que cet établissement pourra devenir un point important de notre commune compte tenu de l'implantation des services cantonaux de l'agriculture ?*

*Je remercie la Municipalité de l'attention et des suites qu'elle ne manquera pas de donner à la présente motion »*

Par 29 voix, 5 avis contraires et 8 abstentions, la motion est renvoyée à la Municipalité

Monsieur Daniel Perret-Gentil remercie les membres du Conseil pour leur soutien.

Madame Sylvia Widmer souhaite adresser une question à la Municipalité au sujet de l'action cantonale « Pour ma commune » mise en place le 16 novembre dernier.

Elle a eu l'occasion de parcourir toutes les pages du site dédié ainsi que les documents à télécharger.

Etant donné le souhait d'intéresser la population moudonnoise à la politique de sa commune, serait-il possible que la présentation Powerpoint relative au Conseil communal proportionnel soit complété par notre administration communale ?

## Conseil communal de Moudon

---

Madame Widmer pense qu'un lien sur la page d'accueil du site web communal, redirigé sur un document PDF de la présentation, permettra à tout un chacun de comprendre comment fonctionne sa commune.

De plus, ce document pourrait être fort utile à tous pour le partager sur les différents canaux numériques que nous utilisons.

Maintenant, Madame Widmer s'adresse à ses collègues du Conseil car elle a pu lire sur Facebook que le groupe PLR avait prévu un débat entre les candidats des partis en place.

Madame Widmer adore l'idée et aurait bien aimé en avoir un, certes virtuel, au printemps dernier lors de la complémentaire.

Elle imagine assez bien nos représentants de la presse locale orchestrer ceci et donner ainsi un peu de dynamisme à notre cité, sans l'intervention de la RTS.

Aujourd'hui plus que jamais les outils numériques doivent être utilisés pour communiquer et interagir car d'ici à ce que l'éventuel deuxième tour soit terminé, nous aurons probablement encore surfé sur la deuxième voir la troisième vague des contaminations du COVID.

Madame Sylvia Widmer adresse donc un vœu : serait-il possible de coordonner des actions communes telles qu'un débat entre les présidents ou chefs de groupes avant que les informations soient publiées sur les réseaux sociaux ?

Monsieur Georges-Alexandre Duc ne comprend pas où veut en venir Madame Sylvia Widmer.

Madame Sylvia Widmer répond qu'un membre du PLR a publié avec le logo du Parti sur sa photo de profil sur un groupe qui se disait apolitique et Madame Widmer pense qu'il faudrait travaillé ensemble pour ça et ne pas faire cavalier seul.

Monsieur Roger Müller réplique que ça ne vient pas du PLR. L'idée était sûrement plus d'informer et que c'est certainement sans arrière-pensée que l'intéressé a publié sur le site en question et que ça part d'une bonne intention.

Monsieur Alain Najjar souhaite que l'Extranet de la commune de Moudon soit mieux structuré et plus simple pour les conseillers communaux.

Monsieur Benjamin Simon rejoint les propos de Monsieur Najjar et il fait une demande d'y ajouter les préavis et les rapports de préavis.

Monsieur Etienne Habegger revient sur les propos de Monsieur Benjamin Simon concernant les questions sur la qualité de l'eau et l'emploi de produits phytosanitaires . Il informe que l'agriculture fait d'énormes efforts depuis bien des années et ne sort pas la pompe à traiter par simple plaisir et pour massacrer la nature mais bien pour protéger les cultures. Il précise également que le responsable du service des eaux, il y a moins d'une année, se réjouissait de la forte diminution de charges de métaux lourds. L'agriculteur de tout temps a cherché à protéger ses cultures et son exploitation. En arrêtant les

## Conseil communal de Moudon

---

traitements, la nourriture qui ne sera pas produite faudra bien aller la chercher ailleurs. Ces interventions restent raisonnées et contrôlées par des professionnels et scientifiques.

Monsieur Simon Benjamin précise qu'il n'y avait aucune attaque dans ses propos contre l'agriculture mais bien savoir comment réagir face à ces problèmes.

Monsieur Etienne Habegger demande ce qu'il en est du chauffage du Fey, est-ce toujours provisoire ou définitif ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que le projet de réaliser un chauffage à distance dans tout le quartier du Fey et d'alimenter par ce chauffage à distance bois les bâtiments scolaires a du plomb dans l'aile. En effet, le quartier de l'ECA et celui de la colline du Fey entre autres ne démarrent pas ce qui rend difficile la réalisation du projet car se sont de gros consommateurs d'énergie et de fait les prix du marché augmentent et deviennent moins intéressants. Aujourd'hui, la solution reste provisoire encore cet hiver avant l'installation d'une mini centrale à distance au bois dont l'offre. Pour information, les frais de chauffage pour le collège du Fey se montent à CHF 65'000.- et CHF 75'000.- pour la salle de gymnastique.

Madame Caroline Stevens revient sur les propos de Madame Widmer et pense qu'il faut profiter de l'opportunité de la crise que nous vivons pour quelque part fédérer nos jeunes, fédérer la population vaudoise. Il faut juste savoir que c'est un vœu pieu pour Madame Stevens. C'est sous forme de messages assez originaux par WhatsApp par exemple qu'il faudrait faire de la propagande civique ce qui serait un bon moyen d'intéresser les jeunes pour le futur de notre commune ce qui peut être un moyen d'intérêt pour le renouvellement du Conseil et de la Municipalité.

Monsieur René Meillard rebondit sur les dires de Madame Stevens d'avoir de nouveaux jeunes, c'est très bien. Toutefois, une fois élu, il faut aussi que les membres du Conseil soient présents aux séances du Conseil communal.

Monsieur Kurt Lehmann insiste pour que la Municipalité regarde à long terme pour les dépenses communales. Il pense notamment à la Douane et au chauffage à distance. Il faut penser au futur, à nos enfants et petits-enfants. Monsieur Lehmann souhaiterait que le budget soit présenté sur grand écran pour en faciliter la lecture.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust relève qu'il n'y a aucune collecte des déchets verts dans notre ville et ce serait la bienvenue d'en avoir une. Il suggère donc à la Municipalité d'y réfléchir ce qui éviterait des déplacements à la déchetterie et de penser aux gens qui n'ont pas de moyen de transport.

La Municipale Véronique Diserens va regarder avec le service dans quelle mesure ces déchets verts pourraient être ramassés.

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust, dans le cadre du budget, a remarqué une forte hausse des coûts de l'ARAJ Broye. Il propose que cette dernière étudie le fait d'augmenter la contribution des frais de gardes par les parents.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 22h47, le Président clôt la séance. Il remercie chacune et chacun et souhaite à tous de Joyeuses Fêtes ainsi que ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Conseil communal de Moudon

Le Président : Le Secrétaire :



Christophe Gertsch Nicole Wyler